

**SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS**  
**Commune de MONTAGNAC**  
**ZAC Montagnac Avenir**

**Extrait de l'arrêté N° 2014-II-1885 en date du 17 novembre 2014**

**Déclaration d'Utilité Publique et Cessibilité**

**ARTICLE 1** : Est déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC Montagnac Avenir sur la commune de Montagnac.

**ARTICLE 2** : Sont déclarées cessibles sur le territoire de la commune de Montagnac, les parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Pendant la durée d'un an, il peut être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans la Mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site <http://www.herault.gouv.fr/>